

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEURE ET SECONDAIRE SPECIALE
UNIVERSITE D'ETAT D'ANDIJAN

TRAVAIL DE NIVEAU

**THEME : LES PARTICULARITES GRAMMATICALES DU
VERBE EN FRANCAIS MODERNE**

FAIT PAR : **OU. MOUMINOVA**

REVISE PAR : **Z. RAIMJONOV**



ANDIJAN-2016

PLAN :

- 1. LES GÉNÉRALITÉS SUR LE VERBE.**
- 2. LE CONDITIONNEL.**
- 3. L'IMPERATIF.**
- 4. ANALYSE DE TEXTES.**

LES GÉNÉRALITÉS SUR LE VERBE

Il est un peu difficile de trouver la définition exacte du verbe, car on peut définir le verbe de différents points – il peut être envisagé du triple point de vue sémantique, morphologique ou syntaxique. Et ce n'est que la combinaison de ces trois points de vue qui permet de donner la définition exacte du verbe. Pour sa définition j'ai alors dû utiliser plusieurs manuels de grammaire française.

La définition du verbe

Le Becherelle mentionne qu'en français, comme dans les autres langues, les mots se répartissent entre plusieurs classes : à côté du verbe, on trouve le nom, l'adjectif, l'adverbe, la préposition, etc. Le verbe français, qui se distingue de façon particulièrement nette du nom, présente différents caractères. Il se distingue des substantifs par des propriétés morphologiques et par leur aptitude à certaines constructions. Le sens ne suffit pas à opposer ces deux espèces de mots.

À mon avis, cette définition n'est pas totalement satisfaisante. Grevisse décrit le verbe du point de vue sémantique comme un mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet : *L'élève écrit* ou *Le chêne est abattu par le bûcheron.*, soit l'existence ou l'état du sujet : *Que la lumière soit.*, soit l'union de l'attribut au sujet : *L'homme est mortel.*

La définition du point de vue morphologique exprime que le verbe actualise l'action à l'aide de la conjugaison, c'est-à-dire que le verbe prend de nombreuses

formes pour exprimer les différences de personne, de nombre, de temps, de mode et de voix :

- la personne : Le verbe varie suivant que le sujet désigne. « *Les variations selon la personne sont spécifiques au verbe et au pronom personnel. C'est l'accord avec le sujet qui confère au verbe les marques de l'accord. Elles servent à indiquer la personne qui effectue l'action désignée par le verbe.* »

Alors, nous avons trois personnes pour le singulier et trois pour le pluriel.

- le nombre : Le verbe varie selon que le sujet est au singulier ou au pluriel. « *La catégorie du nombre est commune au verbe, au nom comme à ses différents adjectifs et à la plupart des pronoms. Dans le cas du verbe, le nombre est associé à la personne. C'est donc également le sujet qui détermine le nombre, par le phénomène de l'accord.*

- le temps : on distingue les temps simples, composés et surcomposés. **Les temps simples** sont ceux dans lesquels le verbe ne présente, à chaque personne, qu'un seul mot. Ils se trouvent dans la conjugaison active et dans la conjugaison pronominale. **Les temps composés** sont ceux dans lesquels le participe passé (forme simple) est joint à différentes formes des verbes avoir ou être : ils se trouvent dans la conjugaison active, dans la conjugaison passive et dans la conjugaison pronominale. Dans **les temps surcomposés**, le participe passé est joint à un temps composé d'avoir, parfois d'être.

On distingue un nombre variable de temps à l'intérieur de chaque mode verbal.

L'indicatif est le mode qui comporte le plus grand nombre de temps, mais les grammairiens ne s'accordent pas entre eux sur le nombre de temps de l'indicatif.

Traditionnellement, on distingue huit temps de l'indicatif (le présent, l'imparfait, le passé simple, le passé composé, le plus-que-parfait, le passé antérieur, le futur simple, le futur antérieur). Mais il y a des grammaires qui comptent dix temps dans le mode indicatif (elles mentionnent en plus soit le futur du passé et le futur antérieur du passé, soit le conditionnel présent et le conditionnel passé). Dans

Les Temps de l'indicatif en français on peut même lire que relèvent de l'indicatif les quinze temps verbaux suivants : présent, passé composé, passé surcomposé, futur simple, futur antérieur, futur antérieur surcomposé, conditionnel présent, conditionnel passé, conditionnel passé surcomposé, passé simple, passé antérieur, passé antérieur surcomposé, imparfait, plus-que-parfait, plus-que-parfait surcomposé.

Le futur du passé est un emploi particulier du conditionnel (présent ou passé), imposé par la concordance des temps. Le participe présent est employé aussi comme *gérondif*, forme composée de la préposition *en* suivie d'un participe présent.

Pour le conditionnel ce sont le présent et le passé. Il en est de même pour l'impératif qui en compte aussi deux : le présent et le passé (ce dernier se rencontre très rarement, par exemple les verbes pronominaux n'ont pas d'impératif passé). Pour le subjonctif ce sont : le présent, l'imparfait, le passé et

le plus-que-parfait. L'infinitif compte deux temps : le présent et le passé. Et, finalement le participe qui possède aussi deux temps : le présent et le passé.

- **le mode** : Les modes sont les différentes manières de présenter l'action, l'existence ou l'état exprimé par le verbe. On distingue les modes personnels et impersonnels. Les **modes personnels** sont ceux qui admettent la distinction des personnes grammaticales (l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif). Au contraire, les **modes impersonnels** n'admettent pas la distinction des personnes grammaticales (l'infinitif et le participe).
- **la voix** : On appelle “voix” les formes que « *prend le verbe pour exprimer le rôle du sujet dans l'action* », le sens du déroulement de l'action. Il y a deux voix du verbe – la voix active, indiquant que le sujet fait l'action, celle-ci est considérée à partir de l'agent qui la déclenche. Et la voix passive indiquant que le sujet subit l'action, celle-ci est considérée à partir de l'être ou de l'objet qui l'éprouve.

Pour conclure, on peut donc dire que le verbe est un mot qui fait partie du groupe verbal (point de vue syntaxique) exprimant une action ou un état du sujet (point de vue sémantique) et permettant de les actualiser à l'aide de la conjugaison (point de vue morphologique).

LE CONDITIONNEL

Traditionnellement, le conditionnel a été considéré comme un mode, car il exprime une action ou un état qui dépendent, pour leur réalisation, de certaines conditions. Mais aujourd’hui, il est généralement rangé parmi les temps de l’indicatif, comme un temps à rapprocher du futur. Dans la concordance des temps, c’est un « futur dans le passé ».

La formation du conditionnel

Le conditionnel admet la distinction des personnes grammaticales et peut porter en soi l’indication du temps. Sa morphologie comporte à la fois une marque de futur (le radical du conditionnel présent est le même que celui du futur) et une marque de passé (les terminaisons sont celles de l’imparfait *-ais*, *-ais*, *-ait*, *-ions*, *-iez*, *-aient*) : « *Le succès de la restructuration de la dette du pays, la plus importante opération de ce type au monde, serait retentissant.* »

C’est cette particularité qui explique à la fois ses valeurs temporelles et ses valeurs modales.

Le conditionnel passé est formé de l’auxiliaire *avoir* ou *être* au conditionnel présent et du participe passé : « **J’aurais** mieux **fait** de me taire ! »

Le conditionnel comme mode

Selon Dubois et Lagane, le conditionnel peut exprimer :

- un fait imaginé : « *Par endroits, on se croirait en moyenne montagne, c'est le dépaysement total !* »

- la supposition : « *Certes la somme de 20 milliards en dollars et euros paraît excessive mais le Congo est un pays riche. Apparemment, elle ne serait pas à sa première tentative.* »
- le souhait : « *Je veux participer à la Coupe du monde 2014 avec le Maroc et j'aimerais aider mon équipe lors des éliminatoires* »
- l'étonnement : « *Le saviez-vous ? Il y aurait actuellement à la Bastille, ou presque, près de 20 000 mots sous des pneus...* »
- l'incertitude : « *Selon un ex-collaborateur de Nortel, des pirates chinois auraient exploité pendant des années les mots de passe de sept membres de la direction de l'entreprise, peut-on lire dans le Wall Street Journal.* »
- l'atténuation qui exprime la politesse ou la suggestion : « *Pourriez-vous nous décrire l'événement en quelques mots ?* »
- l'indignation : « *Je devrais être sollicité, effectivement.* »

Certains grammairiens semblent se satisfaire de ces emplois du conditionnel, d'autres distinguent encore :

- une nouvelle non confirmée (l'information est donnée avec prudence, sous réserve) : « *La première chose est de comprendre ce qu'est un riche, personne en France n'est très à même de donner des chiffres précis, mais disons qu'il y aurait entre 500000 et 1 million de riches en France, c'est à dire des gens qui payent ou payaient l'ISF, soit une fortune tournant autour de 1,5 million d'Euros.* »
- le conseil : « *Vous devriez quitter ce pays qui tourne si mal.* »

- un fait imaginaire : « *Un jour, peut-être, au cours des siècles à venir, on lirait cette écriture, elle serait déchiffrée elle aussi, et traduite.* »
- un fait envisageable, réalisable dans le futur : « *La future tablette Google serait de sortie au mois de mai.* »

Le conditionnel passé sert aussi à exprimer :

- le regret : « *En fait, il aurait fallu et suffi que les deux parties entament une nouvelle négociation suite à ces nouvelles taxes et non recourir à l'arbitrage.* »
- le reproche : « *J'ai parlé avec le coach et Leonardo. Je me suis excusé, je regrette. J'aurais dû leur parler avant de parler à la presse.* »

Le conditionnel est employé également dans une proposition principale avec une subordonnée introduite par *si* pour exprimer les actions comme hypothétiques avec les sens suivants :

- potentiel qui sert à exprimer l'action possible dans l'avenir : « *Si vous ne pouviez plus pratiquer votre métier, quelle profession feriez-vous ?* »
- irréel du présent qui sert à exprimer l'action impossible présentement : « *Si je l'avais, je vous la donnerais, mais je ne l'ai pas. J'essaie de comprendre pourquoi.* »
- irréel du passé qui sert à exprimer l'action qui n'a pas pu se réaliser : « *Si on les avait mis, le match aurait été différent.* »

Le conditionnel se met également après la conjonction *au cas où* : « *Vous recevrez un e-mail vous permettant de récupérer votre profil au cas où vous changeriez d'avis.* » C'est aussi *quand bien même* qui est suivi du conditionnel :

« *Quand bien même ce serait l'issuе préférée de Barack Obama et des dirigeants européens, ni l'un ni les autres ne sont parvenus à convaincre les alliés de Bachar, et ni l'un ni les autres ne parviendront vraisemblablement à convaincre ceux-ci.* »

Le conditionnel comme un temps de l'indicatif

Comme il a déjà été mentionné, le conditionnel a longtemps été considéré comme un mode. Mais la plupart des linguistes s'accordent aujourd'hui pour le ranger parmi les temps de l'indicatif, comme un futur particulier, ou futur hypothétique (qui a été décrit dans le sous-chapitre précédent). C'est pour cette raison que nous voulons présenter le conditionnel comme un temps de l'indicatif.

On emploie le conditionnel avec une valeur temporelle soit dans les subordonnées de style indirect soit dans les propositions indépendantes.

La valeur temporelle du conditionnel dans les propositions subordonnées de style indirect

Dans les propositions subordonnées de style indirect, le conditionnel est le substitut du futur quand l'action est envisagée à partir du passé. Le verbe principal peut être au passé composé, à l'imparfait, au plus-que-parfait ou au passé simple. On observe ainsi les règles de la concordance.

› Economie.

Dans le discours indirect, le conditionnel présent a la valeur du **futur dans le passé** : « *J'espérais que ce mariage durerait toujours, mais parfois, les choses ne se passent pas comme on l'espérait..* »

On parle du futur, car, si l'on avait employé le discours direct, le verbe n'aurait pas été au conditionnel, mais au futur.

Employé dans le discours indirect, le conditionnel passé a la valeur du **futur antérieur dans le passé** : « *Le groupe de services financiers a annoncé vendredi qu'il ne verserait pas de dividende tant qu'il n'aurait pas fini de rembourser les 4,5 milliards d'euros d'aides reçus de l'Etat néerlandais au cours de la crise de 2007-2009 et qu'il ne se serait pas conformé aux normes de Bâle III en matière de capital et de liquidité.* »

La valeur temporelle du conditionnel dans les propositions indépendantes

Dans les propositions indépendantes, le conditionnel est employé pour marquer des actions futures par rapport à un récit au passé : « *Pour la première fois en France, dans le cadre d'une élection présidentielle, l'un des deux grands partis politiques a choisi d'être représenté par une femme. Ce phénomène dans un pays aussi conventionnel que la France serait-il significatif d'un changement des pratiques vis-à-vis d'une femme ? L'élection possible de celle-ci serait-elle le symbole d'une évolution des représentations sociales de la femme politique ? Et, par voie de conséquence, y aurait-il un « effet Ségolène Royal » qui modifierait plus largement la représentation sociale des femmes à responsabilités ?* »

L'IMPÉRATIF

L'impératif est utilisé pour ordonner, donner des consignes ou un conseil ou pour exprimer la défense. Il est donc le mode des phrases impératives (on les appelle aussi injonctives).

La formation de l'impératif

Contrairement aux autres modes personnels que nous avons décrits dans les chapitres précédents, l'impératif n'est pas complet, il n'a que trois personnes.

Il est employé à la 2e personne du singulier : « *Occupe-toi du jour présent, car si hier n'est plus qu'un rêve, demain n'est rien qu'une vision.* », à la 2e personne du pluriel : « **Parlez** du Groupement à un chef d'entreprise non membre. », et à la 1re personne du pluriel : « **Ne parlons pas** de chômage. » S'il s'agit des autres personnes, pour exprimer l'impératif on utilise que + subjonctif.

Il existe aussi certains verbes qui, pour des raisons de sens, ne s'emploient pas à l'impératif, ou « *le font dans des conditions spécifiques. Il est difficile de demander à quelqu'un de pouvoir et de devoir. Le verbe savoir utilisé à l'impératif prend le sens spécifique d'apprendre* » : « *Sachez que votre expérience vous permet de décrocher un diplôme grâce à la VAE ou à la VAP 85.* »

Le mode impératif comporte deux temps : l'impératif présent (assez fréquent) et l'impératif passé (celui-ci est moins utilisé dans le français contemporain). Les formes de l'impératif présent sont celles de l'indicatif présent, à l'exception près qu'il n'a pas de sujet, pour les trois personnes mentionnées ci-dessus. Mais à la

2e personne du singulier -es est remplacée par -e (tu t'occupes – occupe-toi !), sauf devant *en* et *y* où l'on garde le *s* pour une raison de sonorité.

L'impératif passé est formé de l'auxiliaire avoir ou être à l'impératif présent et du participe passé : « *Le matin, ayez fini le petit déjeuner à 7h00 de façon à bien digérer ; pain complet confiture, un fruit.* »

Les valeurs et emplois de l'impératif

Le sens le plus habituel de l'impératif est celui de l'ordre ou de la défense. Mais selon Dubois et Lagane,¹⁵⁹ l'impératif n'exprime pas seulement l'ordre et la défense, mais aussi :

- le conseil : « *Prenez le temps de visiter Saignon à pied en atteignant le centre-ville où se tient face à la mairie une église romaine du XIIe siècle d'une grande beauté.* »

- le souhait : « *Passez des bons moments en famille en profitant des activités proposées par le village, des activités faciles d'accès et tournées vers la nature.*

»

- la supposition : « *Si tu peux, bois plus que ça. Tu verras une perte de poids conséquente !* »

On se sert parfois, pour inviter quelqu'un de façon pressante à ne pas faire quelque chose, de l'impératif négatif du verbe aller suivi d'un infinitif : « *N'allez pas parler à Nathalie Kosciusko-Morizet de "l'accélération" de la campagne présidentielle.* »

Dubois et Lagane parlent aussi des valeurs des temps de l'impératif :

- L'impératif présent exprime un ordre, une demande ou une défense concernant le présent ou l'avenir : « *Alors ne viens pas pleurer maintenant, hein ?* »

- Il peut aussi exprimer une condition mise à la réalisation de l'action exprimée dans la proposition qui suit : « *Écoute ton cœur et ne fais pas le mauvais choix. Reste avec moi tu ne le regretteras pas.* »¹⁶⁷ (C'est-à-dire : Si tu écoutes ton cœur et si tu ne fais pas le mauvais choix. Si tu restes avec moi, tu ne le regretteras pas).

- L'impératif passé exprime un ordre ou une défense qui devra être accompli à un moment de l'avenir : « *Le matin, ayez fini le petit déjeuner à 7h00 de façon à bien digérer ; pain complet confiture, un fruit.* »

Il est possible de donner un ordre avec une phrase qui n'est pas de type impératif. L'impératif peut être remplacé par une tournure au conditionnel pour éviter une expression trop brutale : « *J'ai un problème et j'aimerais que vous m'aidiez.* » L'ordre et l'obligation peuvent être exprimés par les verbes comme *falloir, devoir* et *avoir à + infinitif* qui présentent l'avantage de pouvoir concerner toutes les personnes et notamment le *je* : « *Il faut que je conserve ma place dans le quota européen.* »

ANALYSE DE TEXTES

Pour l'étude linguistique, les linguistes ont longtemps boudé le discours journalistique. Ils ne le considéraient pas comme représentatif de la norme linguistique. Néanmoins, de nos jours, de nombreux linguistes utilisent les articles de presse pour analyser certains phénomènes grammaticaux. C'est pour cette raison que nous avons aussi opté pour l'analyse d'un corpus constitué d'articles de presse.

Les corpus de presse française sont souvent basés sur le quotidien *Le Monde*, les autres quotidiens ou magazines sont ajoutés plutôt rarement. Toutefois, une certaine différenciation nous paraît essentielle en raison de l'objectivité. La partie théorique est donc comparée aux résultats de notre corpus élargi qui contient dix articles extraits des journaux quotidiens (*Le Monde*, *Le Figaro*, *La Tribune*, *Le Parisien*, *Les Échos*) et qui sont joints en annexe. L'analyse est à la fois linguistique (on va étudier les temps et les modes verbaux utilisés dans ces articles) et statistique (décompte des formes verbales par mode et par temps). Les résultats statistiques sont présentés sous forme de graphiques en secteurs placés après chaque article de presse qui sont joints en annexe. Dans les textes analysés, tous les modes verbaux faisant l'objet de notre étude ont été représentés, c'est-à-dire l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel et aussi l'impératif. Mais la fréquence de leur emploi a été tout à fait différente. C'est l'indicatif qui domine largement dans nos textes journalistiques (92%). Le conditionnel occupe la deuxième place (7%). Quant aux autres modes, le

subjonctif (1%) et l'impératif, ils sont plutôt minoritaires dans ces textes. L'impératif n'est utilisé qu'une seule fois dans notre corpus d'article de presse, donc le graphique en secteurs lui attribue un score de 0%.

La dominance de **l'indicatif** peut s'expliquer par le rôle de la presse qui devrait fournir des informations réelles, sûres et objectives. Et pour exprimer le réel en français, on emploie le mode indicatif. Le temps privilégié des textes analysés est **le présent**. C'est logique, parce que ce sont les textes informatifs et explicatifs qui permettent d'exposer des faits. Les textes informatifs et explicatifs apparaissent entre autres dans les articles de presse. Quant aux formes verbales, on peut y trouver des verbes presque toujours conjugués au présent de l'indicatif. Ceux-ci sont souvent utilisés dans les **constructions impersonnelles**, y compris des **tournures présentatives** :

Ex. : « *Il ne faut pas mettre notre bouillante démocratie entre parenthèses du fait d'un odieux dégénéré assassin.* »

On y emploie également le **présent de vérité générale**, appelé aussi le présent atemporel (ou intemporel) ou le présent d'actualité :

Ex. « *Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de gauche à l'Élysée, a affirmé mardi 20 mars que "poursuivre la campagne est un acte de résistance", au lendemain de la tuerie de Toulouse.* »

On voit très bien que le verbe être est utilisé dans un discours indirect, après le verbe au passé composé, mais les règles de la concordance des temps ne sont

pas respectées. On ne respecte pas cette règle si le présent dans un récit au passé est un présent de vérité générale.

Et en plus, le présent de l'indicatif est très souvent utilisé dans les titres, car les journalistes parlent plutôt de conséquences que de causes. Le présent est ici le plus utilisé grâce à sa capacité d'exprimer aussi le futur immédiat : Ex. : « Nicolas Sarkozy **se recueille** dans un collège parisien. »

En analysant les textes choisis, on peut s'apercevoir que c'est aussi le **passé composé** qui prédomine dans les écritures journalistiques. Comme il a déjà été dit dans la partie théorique, il est le plus couramment employé pour situer une action dans le passé. Il a une caractéristique accomplie, car l'action qu'il exprime est achevée :

Ex. : « *Depuis le début, nous avons émis* le souhait de le faire en plein air... »

Dans les textes analysés, on a souvent recours au passé composé pour identifier l'auteur des citations :

Ex. : « *Nous ne sommes pas à la merci d'un dégénéré, il ne fait pas la loi, il ne nous impose pas son rythme, nous le rattraperons et il paiera* », **a-t-il insisté.** »

Le passé composé est aussi employé dans les textes pour exprimer l'antériorité par rapport au présent :

Ex. : « *Mais le secrétaire départemental PCF, Pierre Dharréville, objecte que les organisateurs attendent un très grand nombre de sympathisants, "plus que ne peut en contenir n'importe quelle salle de Marseille"*, au vu de l'ampleur de

la manifestation qui a rassemblé dimanche plusieurs dizaines de milliers de personnes place de la Bastille à Paris. »

L'Imparfait n'est pas si présent dans les textes analysés que les deux temps précités, néanmoins il y est assez fréquent. Il exprime les faits comme inachevés, dans leur déroulement sans que le début ou la fin de l'action soient définis. C'est ce qui fait sa différence avec le passé simple (le cas plutôt rare dans nos textes) ou le passé composé :

Ex. : « *Le leader du Front de gauche s'exprimait devant la presse gare du Nord, avant de prendre le RER vers Massy, dans l'Essonne, où il fut élu jadis sénateur, pour un déplacement sur le thème des services publics.* »

Dans les textes journalistiques, l'imparfait est souvent utilisé dans le discours indirect pour remplacer le présent si le verbe introducteur est à un temps du passé :

Ex. : « Nicolas Sarkozy a estimé mardi que "toute la République" était concernée par la tuerie de Toulouse... »

Le **plus-que-parfait** dont la fréquence dans les textes n'est pas si importante que celle du présent, du passé composé ou de l'imparfait a été le plus souvent employé pour exprimer l'antériorité par rapport aux autres temps du passé :

Ex. : « *Cette mauvaise performance a d'autant plus surpris que le mois de janvier avait marqué un net redressement de la situation.* »

Le plus-que-parfait a été ensuite utilisé pour exprimer une action accomplie dans un passé signalé par un imparfait : Ex. : « *En 1979 et en 1988, de grands*

argentiers conservateurs avaient diminué l'impôt. Mais à cette période, les tories disposaient de la majorité absolue. »

Quant aux autres temps du passé, même si le **passé simple** s'emploie dans la langue écrite, on peut dire que le discours journalistique l'utilise rarement. Nous avons trouvé un seul exemple (celui-ci a déjà été mentionné précédemment), ce qui prouve qu'il est employé plutôt dans un langage littéraire. On peut aussi remarquer une utilisation plutôt rare du **passé récent**, on a trouvé un seul exemple où il apparaît :

Ex. : « *Alors que les prévisions de croissance élaborées par l'OBR, le gendarme britannique des finances publiques, viennent d'être ajustées à + 0,8% pour 2012 (contre 0,7% prévu en novembre) et à + 2% pour 2013, le gouvernement britannique a présenté ce mercredi son nouveau budget, marqué par la rigueur.*

».

Les temps comme le **passé surcomposé** et le **passé antérieur** n'ont pas été représentés dans les textes analysés. Certains linguistes affirment que le passé antérieur est sur le point de disparaître au profit du passé surcomposé. Cependant, prenant en compte les difficultés que nous avons rencontrées en cherchant les exemples pour la partie théorique, on dirait plutôt que les deux se caractérisent par leur extrême rareté dans le discours journalistique et même en dehors. Alors, on pense qu'ils sont rarement utilisés dans la langue contemporaine.

En ce qui concerne les temps du futur de l'indicatif, c'est le **futur simple** qui a été le plus utilisé. Dans la presse, on l'emploie souvent pour situer le fait dans un avenir proche, il est donc dans la plupart des cas accompagné d'un verbe au présent :

Ex. « *"Nous ne sommes pas à la merci d'un dégénéré, il ne fait pas la loi, il ne nous impose pas son rythme, nous le rattraperons et il paiera"*, a-t-il insisté. »

L'emploi du futur simple est relativement fréquent, parce que les auteurs des articles utilisent plus souvent le discours direct à la place du discours indirect et c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'observer les règles de la concordance des temps. Si les auteurs mettaient les phrases au discours indirect, le futur simple devrait être remplacé par **le futur dans le passé**, qui a les mêmes formes que le conditionnel, mais il est considéré comme le temps de l'indicatif. Son emploi dans les textes analysés était plutôt minoritaire :

Ex. : « *Il a toutefois assuré que les riches paieraient au total plus d'impôts grâce à d'autres mesures, notamment contre l'évasion fiscale.* »

Dans les articles des quotidiens *Le Figaro* et *Le Parisien*, le **futur proche** a été aussi utilisé. On suppose que les journalistes utilisent ici le futur proche pour présenter les faits situés dans un avenir plus lointain comme certains :

Ex. « *"La décision va enchanter les magnats des affaires et la droite du parti conservateur, et va améliorer significativement les finances des 1% les plus riches de la population"*, a aussi jugé le *Financial Times*, le quotidien de la City.

»

Quant aux autres temps du futur de l'indicatif, **futur antérieur** et le **futur antérieur dans le passé** n'apparaissent pas dans nos articles de presse. Cette faible apparition du futur antérieur et du futur antérieur dans le passé est peut-être due au fait que le futur antérieur exprime une action qui sera achevée à un moment précédent une autre action du futur. Les journalistes sont généralement assez prudents en ce qui concerne les informations portant sur l'avenir et savent que celles-ci sont à manier avec précaution. C'est pour cette raison qu'ils remplacent souvent le futur simple par le conditionnel pour exprimer qu'il s'agit d'une information non confirmée, comme le prouvent les exemples donnés pour l'analyse de l'emploi du conditionnel dans les textes analysés.

Le **conditionnel** apparaît dans les textes analysés relativement souvent, surtout comme le présent du conditionnel. On sait déjà que c'est le mode de la supposition qui présente l'action comme une éventualité, un fait supposé. Cet emploi était assez fréquent dans les articles de presse que nous avons analysés :

Ex. « *En revanche, il devrait augmenter les droits de mutation.* »

Le conditionnel est aussi employé comme le verbe de la principale dans les propositions conditionnelles et hypothétiques par rapport à l'imparfait ou au plus-que-parfait dans la subordonnée. Dans les articles analysés, nous avons trouvé seulement en exemple, en plus la règle qu'on emploie l'imparfait après « si » n'a pas été respectée. On suppose que c'est une erreur commise par l'auteur de cet article, qu'on ne peut pas généraliser ce phénomène : Ex. « *Si la croissance devrait être meilleure que prévue en 2012, le taux de chômage*

devrait atteindre un pic à 8,7% cette année, avant de redescendre graduellement à 6,3% d'ici à 2017. »

Néanmoins, l'emploi du conditionnel le plus fréquent dans les textes analysés est celui du conditionnel journalistique. On l'appelle comme ça, parce qu'il est souvent utilisé par les journalistes. Ceux-ci rapportent les faits au conditionnel pour prendre de la distance en attendant les preuves. On parle souvent de l'information incertaine, non confirmée ou non vérifiée :

Ex. : « *Selon les estimations de l'Office for budget responsibility, organisme de prévision officiel indépendant du Trésor, la croissance, qui devrait être de 0,8% en 2012, devrait grimper à 2% en 2013. »*

Le conditionnel passé a été utilisé seulement une fois pour exprimer un fait qu'on pouvait supposer au moment passé où se place le récit :

Ex. « *Les plages du Prado n'ont pas à accueillir de meetings politiques, cela ne s'est jamais fait. Il n'y a rien contre M. Mélenchon, la position du maire aurait été identique pour n'importe quel autre candidat", a assuré Laure-Agnès Caradec, adjointe au maire chargée des espaces verts. »*

L'emploi du **subjonctif** a été plutôt rare dans les textes analysés. Cela ne signifie pas que le subjonctif disparaît de la langue française, mais son emploi n'est pas peut-être typique pour le style journalistique, parce que le subjonctif permet plutôt d'apprécier un fait, de l'interpréter, donc on le considère comme le mode de la subjectivité. Et le rôle des médias est d'informer les lecteurs ou les auditeurs de la façon la plus objective possible. On considère donc que c'est

pour cette raison que nous n'avons pas trouvé beaucoup d'exemples. L'usage le plus fréquent dans les textes analysés est celui où le subjonctif est employé dans les propositions subordonnées introduites par **que** :

Ex. « *Des dégénérés criminels ne doivent pas avoir l'illusion qu'ils puissent acquérir une espèce de notoriété de l'infâme, en ayant réussi à bloquer tout le pays en ayant assassiné des enfants.* »

Dans un seul cas, il agit de l'emploi dans une proposition relative introduite par **qui** :

Ex. « *Le raisonnement simple : devant une telle tuerie, une terreur partagée par toute France, il n'y a plus de politique qui tienne.* »

De même, l'emploi du **passé du subjonctif** a été très minoritaire dans les textes analysés, on a trouvé un seul exemple où le passé du subjonctif était utilisé pour exprimer la concession dans la proposition subordonnée introduite par **bien que** :

Ex. « *Bien que François Hollande ait annulé le Grand journal de Canal + lundi et un meeting très attendu avec Ségolène Royal, mardi, le maintien de son interview chez Jean-Jacques Bourdin le même jour, a également été fustigé par le chef de file de la droite populaire.* »

L'impératif est apparu dans les articles de presse analysés une seule fois, notamment sous forme de **l'impératif présent**. Il est vrai que l'impératif est typique pour les textes injonctifs et dans les articles de presse prédominent les textes informatifs, néanmoins un emploi si rare de l'impératif dans la presse

nous a surpris. Nous pensons que les journaux s'adressent souvent aux lecteurs, donc on a supposé un emploi plus fréquent de l'impératif. Mais on voit très bien que les journalistes choisissent en ce cas plutôt un infinitif qui leur permet s'adresser de manière plus générale à un groupe de personnes. L'infinitif a ici un rôle plus neutre et distant.

Ex. « *Ne rajoutons pas de l'horrible à l'ignoble* », a critiqué le maire de Bordeaux, sur France 2. »

Il est évident qu'on ne peut pas généraliser les résultats obtenus pour un corpus particulier à l'ensemble des textes qui sont publiés dans la presse. En plus, les modes et leurs temps qui sont moins représentés dans le discours journalistique peuvent apparaître plus souvent dans les textes littéraires ou à l'oral. Pour pouvoir les généraliser, ceux-ci doivent être vérifiés au moyen d'un corpus plus large.

LA BIBLIOGRAPHIE

1. DUBOIS, Jean, LAGANE, René. *Grammaire*. Paris : Larousse, 2005, p. 108.
2. POISSON-QUINTON, Sylvie, MIMRAN, Reine, MAHEO-LE COADIC, Michèle. *Grammaire expliquée du français*. Paris : CLE international, 2007, p. 154.
3. GOLLA, Mathilde. *La restructuration de la dette grecque serait un grand succès* [en ligne]. [consulté le 9 mars 2012]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/03/09/20002-20120309ARTFI G00284-la-restructuration-de-la-dette-grecque-serait-un-grand-succes.php>.
4. PNL-INFO - *J'aurais mieux fait de me taire !* [en ligne]. [consulté le 8 mars 2012]. Disponible sur : <http://www.pnl-info.typepad.com/.../difficile-de-se-taire-.htm...>
5. DUBOIS, Jean, LAGANE, René. *Grammaire*. Paris : Larousse, 2005, p. 108.